



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 099-21 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellan - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 099-21 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que par délibération du 13 juillet 2017, Grand Chambéry a approuvé le procès-verbal de mise à disposition de plusieurs ensembles immobiliers au Syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), conformément au transfert de la compétence développement économique à cette structure à compter du 1^{er} juillet 2017.

Parmi ces locaux, figurent des bureaux et des places de stationnement dans le bâtiment dénommé Le Galien au sein du parc d'activités économiques (PAE) des Massettes à Challes-les-Eaux.

Grand Chambéry a acquis cet ensemble immobilier sur le PAE des Massettes, par délibération du 27 octobre 2016, avec la volonté de développer un pôle économique médical-santé en attirant des entreprises en création et développement, des établissements de soin et des laboratoires de recherche.

Une entreprise, locataire d'un bureau d'environ 55 m², a sollicité CGLE puis Grand Chambéry pour acquérir le local qu'elle occupe (voir plan annexé).

Afin de pouvoir procéder à cette cession par Grand Chambéry, il convient de retirer ce local de la liste des biens immobiliers mis à disposition de CGLE (voir tableau des biens et projet d'avenant annexés).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 273-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la délibération n° 161-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant n° 2 et tout acte à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 099-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2, annexe 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25721H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25721H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au